

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 07

Séance du 26 février 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 du
mois de février, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/02/2025
Date de transmission : 03/03/2025
Date de mise en ligne : 04/03/2025

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. BOHLY Dominique)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

16^{ème} QUESTION

Adhésion à l'accord de consortium du projet « Territoires de Santé de Demain » (TSD)

(DELIBERATION n° 2025-016)

Dans le cadre du Plan France 2030, l'Etat a confié à la Caisse des Dépôts et Consignations la gestion du projet Territoire de Santé de Demain (TSD), porté par l'Eurométropole de Strasbourg.

Le projet TSD repose sur une approche intégrée de la santé avec une vision à long terme partagée par un collectif de partenaires. L'intégration de Saint-Louis Agglomération à la communauté TSD, forte d'une centaine d'acteurs, permettra de développer des synergies entre territoires, de participer à des temps de rencontres, de partager des expériences et des bonnes pratiques, d'identifier des projets pouvant bénéficier de l'accompagnement TSD avec la possibilité d'accéder à des co-financements.

L'Eurométropole de Strasbourg reçoit de la Caisse des Dépôts et Consignation, sur une période de 10 ans (2019-2029), une subvention dont le montant est plafonné à 10 523 044 €, à laquelle viendront s'ajouter les contributions des partenaires, le coût total des actions du projet TSD étant estimé à 29 457 728 €. Par ailleurs, certains partenaires pourront contribuer à sa réalisation par la production de livrables, la mise à disposition de personnels, la mise à disposition de données.

Le projet TSD se décline en quatre volets :

- Avoir un impact significatif sur l'amélioration de la santé de la population grâce aux actions structurantes et aux actions innovantes ;
- Déployer des services adaptables au niveau régional puis national, grâce au numérique et à la puissance industrielle des Partenaires et améliorer les prises en charge des personnes à risque ;
- Promouvoir un modèle de démarche territoriale de santé intégrée, associant citoyens et acteurs du territoire, avec l'ambition d'un système économique évalué par la CPAM et l'ARS et un réinvestissement d'une partie des économies réalisées pour financer de nouvelles actions de santé notamment de prévention,
- Mettre en œuvre un nouveau modèle d'alliances territoriales, en faisant le lien entre l'écosystème d'innovation avec les besoins et les priorités des territoires ruraux en construisant des solutions qui puissent être déployées à grande échelle.

Des appels à manifestation d'intérêt lancés par l'Eurométropole de Strasbourg sont programmés chaque année, sur la période considérée, auxquels peuvent répondre les partenaires et ainsi obtenir des financements.

Les bénéfices attendus pour les partenaires sont les suivants :

- Un temps d'accompagnement expert par Grand Est Développement ;
- L'accès à des ressources développées dans le cadre de Territoires de santé de demain,
- Une boîte à outils co-développée avec les coordinateurs santé des territoires,

- L'accès à une base de données des professionnels de santé et un tableau de bord pour les consulter,
- Le co-développement d'outils selon les besoins identifiés,
- La structuration des synergies possibles,
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques,
- L'identification des besoins de soutien, sur la base d'un état des lieux et la cartographie des acteurs en présence,
- L'organisation des échanges avec les acteurs privés et territoires d'intérêt identifiés en accord avec la gouvernance et le soutien vis-à-vis d'actions et/ou projets,
- La création de liens avec d'autres territoires sur la thématique de l'innovation en santé.

Afin de régir les relations entre les partenaires, un accord de consortium a été signé en septembre 2020. Le COPIL a donné son accord unanime à l'entrée de Saint-Louis Agglomération en qualité de nouveau partenaire en novembre 2024. Cette adhésion se matérialise par la signature d'un avenant à l'accord de consortium, par la mise à disposition « théorique » de 0,05 ETP (agents du service santé) pour la participation aux rencontres du groupe projet et par la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant (élus de la collectivité) pour siéger au comité de pilotage du projet.

Sur proposition des membres du Bureau, le Président propose de désigner Mme Isabelle TRENDEL, en qualité de titulaire, et M. Pascal TURRI en qualité de suppléant, comme représentants de Saint-Louis Agglomération au COPIL du projet Territoires Santé de Demain.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-2 du CGCT, la désignation des délégués a eu lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'adhésion de Saint-Louis Agglomération au projet Territoires Santé de Demain ;
- de désigner Mme Isabelle TRENDEL en qualité de titulaire et M. Pascal TURRI en qualité de suppléant en tant que représentants de Saint-Louis Agglomération au COPIL du projet Territoires Santé de Demain ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à l'accord de consortium tel qu'annexé à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 février 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

